

Rentrée 2026

EPS CHAMBERONNE

INFORMATIONS PARENTS 1P

Votre enfant entre à l'école obligatoire.



Elsa Blanc, doyenne cycle 1
Radica Schmidt, directrice

9.02.2026

Le secrétariat



Mme Maja Pires



Mme Iolanda Coppola

**Etablissement primaire et secondaire de
Cheseaux - La Chamberonne**

Ch. Derrière-la-Ville 3

1033 Cheseaux-sur-Lausanne

Tél : 021 557 49 49

email: eps.cheseaux@vd.ch

La direction

Elsa Blanc

Doyenne du cycle I

Fabienne Jaquet

Doyenne du cycle II

Anne-Catherine Ratti

Doyenne cycle III

Sébastien Bovy

Doyen administratif

Radica Schmidt

Directrice

L'établissement compte à ce jour:

- 944 élèves
- 49 classes
- 8 classes 1-2P
- 110 enseignants et assistantes à l'intégration
- 7 sites dont 4 avec des 1-2P
- 4 communes



Les sites de la Chamberonne



= nombre de classes 1-2P
par collège à ce jour



Cheseaux

Marais du Billet (MDB)



Cheseaux

Plantaz



Sullens



Boussens



Cheseaux

Derrière-la-Ville (DLV)



Cheseaux

Loÿs de Cheseaux (LDC)



Bournens

Chamberonne = multisites . Les élèves peuvent être amenés à se déplacer en bus durant leur scolarité.

Partage des responsabilités entre la famille, les communes et l'école dans la journée de l'écolier

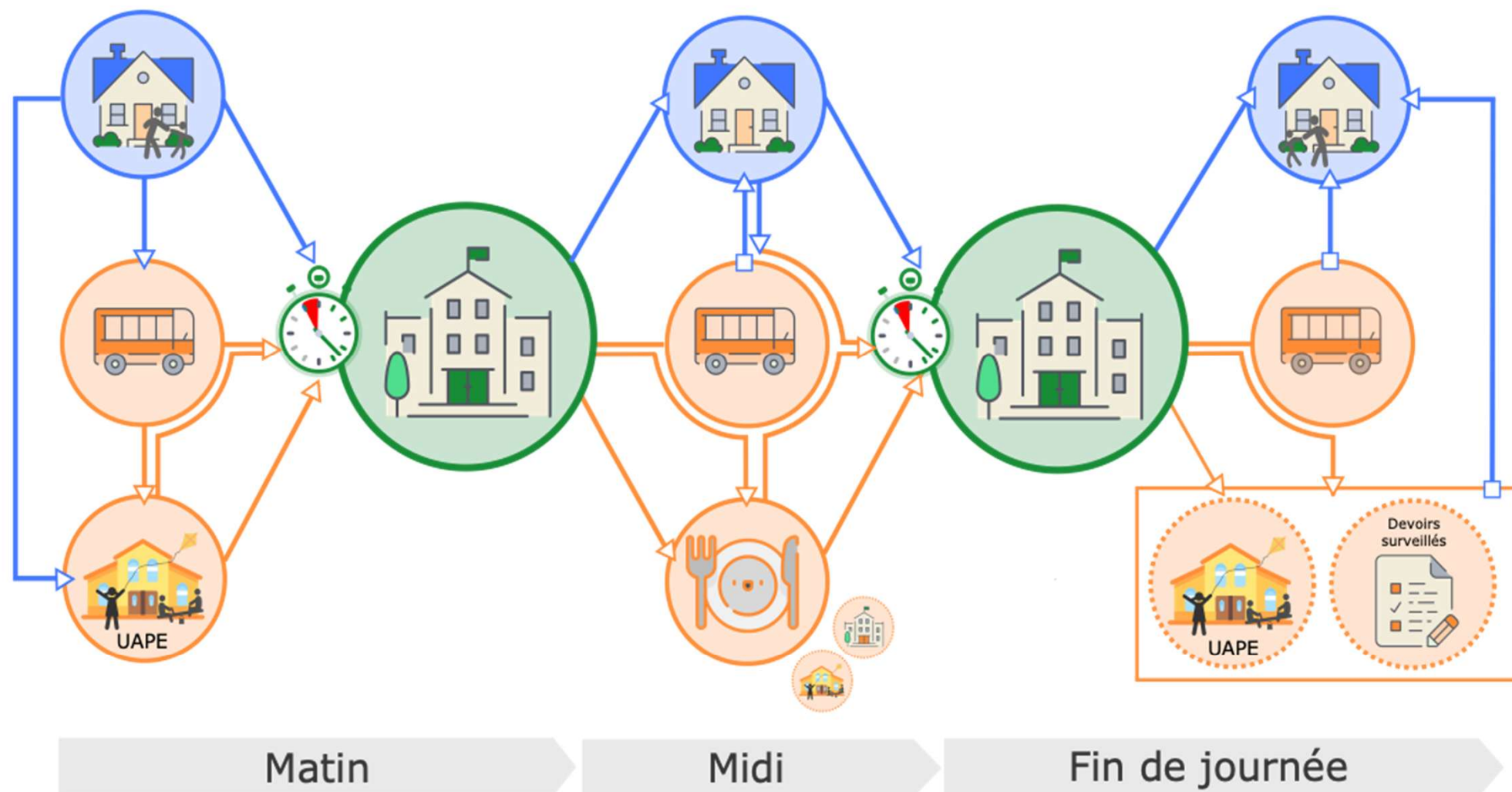


Schéma de l'école vaudoise

		Rac I et II Rattrapage		Degré secondaire I
14-15 ans	11S	Voie prégymnasiale	Voie générale*	
13-14 ans	10S			
12-13 ans	9S			
11-12 ans	8P	Deuxième cycle primaire (Cycle 2)		Degré primaire
10-11 ans	7P			
9-10 ans	6P			
8-9ans	5P			
7-8 ans	4P	Premier cycle primaire (Cycle 1)		
6-7 ans	3P			
5-6 ans	2P			
4-5 ans	1P			



En principe, les enfants ont la même enseignante durant les deux premières années (les élèves de 1P et 2P sont dans la même classe)

Vers un partenariat de qualité



Les enseignantes sont vos premières interlocutrices.

Elles vous présenteront leur façon de travailler, le fonctionnement de la classe et le programme lors d'une « réunion de parents » qui aura lieu avant les vacances d'automne.



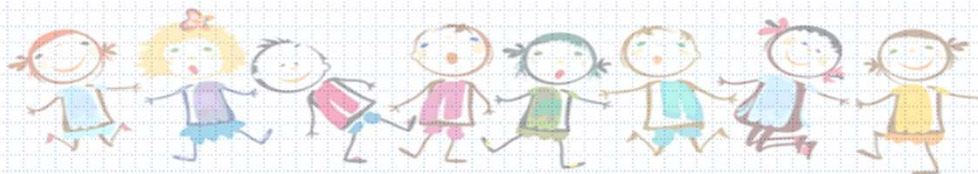
Entretiens individuels sur rendez-vous
(enseignant-parents, infirmière-parents...)



Echanges d'informations

Cahier de communication: informations liées par exemple à une annonce, une visite, etc ...une question.

Vers un partenariat de qualité



Respecter les horaires scolaires



Maladie : toute absence doit être signalée avant les cours par téléphone à la salle des maîtres du site.

En cas de non réponse, appeler le secrétariat.

Un justificatif d'absence écrit doit être fourni au retour à l'école.



Demandes de congé : par écrit à la Direction.

Vers un partenariat de qualité

Art. 69 Vacances et congés

- ¹ Le département fixe les dates des vacances. La durée de celles-ci est de quatorze semaines au cours de l'année scolaire.
- ² En plus, les conseils d'établissement peuvent accorder au maximum deux demi-journées de congé. Ils en informent le département et les parents.
- ³ Le règlement ^Adéfinit la procédure et les conditions auxquelles des congés individuels ou collectifs peuvent être accordés aux élèves.

Art. 54 Congés individuels des élèves (LEO art. 69 al. 3)

- ¹ Sur demande écrite et motivée des parents, le directeur peut accorder jusqu'à dix-huit demi-journées de congé à un élève au cours d'une année scolaire. Il en examine le bien-fondé, dans l'intérêt de l'élève et de l'institution. En principe, il n'est pas accordé de congé immédiatement avant ou après les vacances.
- ² Sauf cas d'urgence ou situation imprévisible, la demande doit être adressée au moins deux semaines à l'avance.
- ³ Lorsque la demande des parents dépasse l'équivalent de dix-huit demi-journées de congé, elle est transmise au département pour décision. L'autorisation peut être assortie de conditions relatives à la poursuite de la formation scolaire de l'élève. Demeurent réservées les dispenses de cours accordées par le directeur à un élève qui suit un traitement médical ou pédago-thérapeutique, ou qui bénéficie d'un aménagement horaire consenti en vertu de l'article 5 du présent règlement.
- ⁴ En règle générale, un congé de longue durée n'est pas accordé au cours de deux années scolaires consécutives.
- ⁵ Une directive détermine les motifs pour lesquels un congé peut être accordé.

Vers un partenariat de qualité

Décision n° 131



Congés individuels des élèves

Vu :

- l'article 69 de la Loi du 7 juin 2011 sur l'enseignement obligatoire (LEO) ;
- l'article 54 du Règlement du 2 juillet 2012 d'application de la LEO (RLEO) ;

la Cheffe du Département de la formation, de la jeunesse et de la culture détermine les motifs pour lesquels un congé peut être accordé :

1. Sur demande écrite et motivée des parents, un congé individuel ne peut être accordé qu'en présence de motifs impérieux attestés et/ou de circonstances tout à fait particulières, qui feraient apparaître un refus comme disproportionné.
2. Les motifs qui relèvent de la convenance personnelle (organisation familiale, avantages financiers, organisation professionnelle,...) ne justifient pas, sauf demande exceptionnelle dûment motivée, l'octroi d'un congé individuel.

Application

Les directeurs sont chargés de l'application de cette directive, qui entre en vigueur le 1^{er} août 2013. Ils veillent en particulier à en informer le corps enseignant et les parents.

Lausanne, le 12 juillet 2013


Anne-Catherine Lyon

Les acteurs et partenaires de l'école



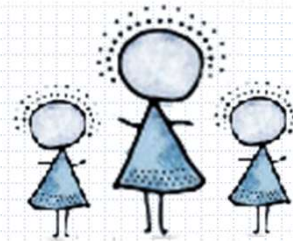
Conseil de direction
(directrice et doyens)

Enseignantes 1-2P
Enseignantes spécialisées
Assistants à l'intégration

Psychologues
Psychomotriciennes
Logopédistes
en milieu scolaire (PPLS)

Transport scolaire

UAPE : Unité d'accueil pour écoliers



Enseignante
de rythmique

Educatrice
Médiatrice

Groupe santé :
Infirmière
Médecin scolaire

Municipaux
des écoles
Cheseaux
Boussens
Bournens
Sullens

Bibliothécaire scolaire

Police

Infirmière en milieu scolaire
Mme Amandine Martinez
La Chamberonne, Cheseaux



Service de santé scolaire

- Lieu d'accueil pour les élèves et leurs familles. L'infirmière, en collaboration avec la médecin scolaire, propose un accompagnement professionnel pour toute question en lien avec **le bien-être**.
- L'infirmière offre des prestations durables de **promotion de la santé** et de **prévention** dans le respect de la confidentialité et des choix des enfants et des adolescents dans une visée inclusive.

Mme Amandine Martinez (infirmière en milieu scolaire):

Remplaçante: Mme Morgane Depraz

-> Présente les lundis, mardis et jeudis de 8h à 16h30.

Tél: 079 159 07 25

ou 021 340 75 58

servicesante.eps.cheseaux@avasad.ch

Le contact avec la médecin scolaire, la Dre Catherine Newman-Klee, se fait via l'infirmière.



Médicaments à l'école

Les enseignant·e·s n'administrent pas de médicaments à l'école, sauf:

1. Lors de la présence d'un **B**esoin de **S**anté **P**articuliers (BSP)
→ médicaments indiqués dans le protocole de l'élève



Soirée d'information des parents
des futurs 1P



Médicaments à l'école

Les enseignant·e·s n'administrent pas de médicaments à l'école, sauf:

2. Lors de camps et de sorties:

- **Paracétamol** (Panadol®, Dafalgan®,...)
- **Médicaments éventuels de l'élève** pris habituellement sur le temps familial:
 - pas de protocole BSP nécessaire
 - doit être dans l'emballage d'origine avec étiquette de la pharmacie et/ou ordonnance du médecin



N'hésitez pas à me contacter avant la rentrée de votre enfant en 1P en cas de:

- Maladie nécessitant un accompagnement particulier à l'école
- Allergie(s)
- Médicaments à prendre à l'école
- Inquiétude sur le développement de votre enfant



Apprivoiser les écrans et grandir

3 - 6 - 9 - 12



Avant 3 ans

L'enfant a besoin de découvrir avec vous ses sensorialités, et ses repères

Jouez, parlez, arrêtez la télé



De 3 à 6 ans

L'enfant a besoin de découvrir ses dons sensoriels et manuels

Limitez les écrans, partagez-les, parlez-en en famille



De 6 à 9 ans

L'enfant a besoin de découvrir les règles du jeu social

Créez avec les écrans, expliquez-lui Internet



De 9 à 12 ans

L'enfant a besoin d'explorer la complexité du monde

Apprenez-lui à se protéger et à protéger ses échanges



Après 12 ans

Il s'affranchit de plus en plus des repères familiaux

Restez disponibles, il a encore besoin de vous !

De 3 à 6 ans

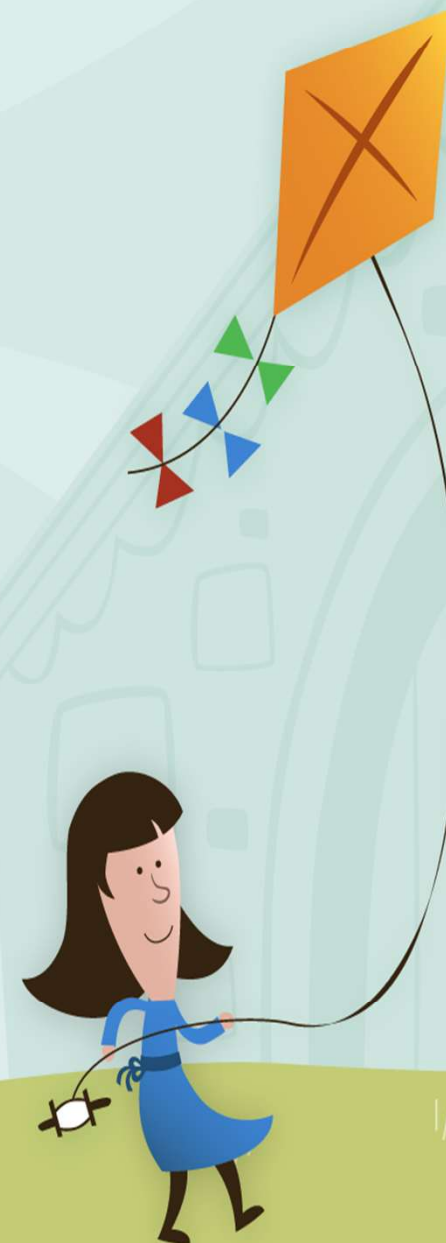
Je fixe des règles claires sur les temps d'écran.

Je respecte les âges indiqués pour les programmes.

La tablette, la télévision et l'ordinateur, c'est dans le salon, pas dans la chambre.

J'interdis les outils numériques pendant le repas et avant le sommeil. Je ne les utilise jamais pour calmer mon enfant.

Jouer à plusieurs, c'est mieux que seul.



Merci pour votre écoute

Pour aller plus loin:

<https://www.vd.ch/themes/formation/sante-a-lecole/equipes-psps>



Direction Psychologie, Psychomotricité, Logopédie en milieu Scolaire (DPPLS)



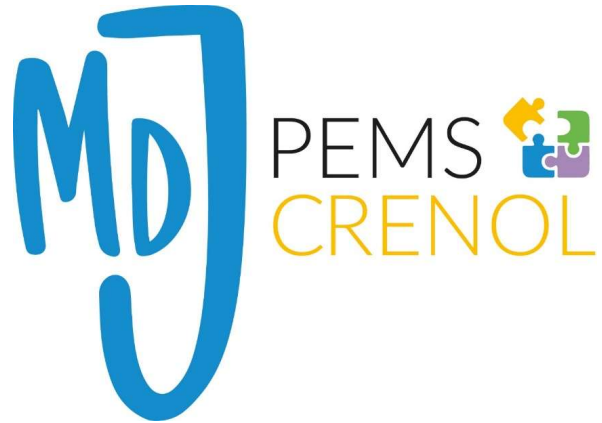
- Les **psychologues** interviennent quand il y a des difficultés d'apprentissage, relationnelles, affectives, de comportement.
- Les **psychomotricien-nnes** apportent une aide lorsque les difficultés touchent le corps au travers de l'espace, de la relation et des gestes.
- Les **logopédistes** interviennent lors de difficultés de communication, de langage oral et écrit.

Quelques informations en bref



- La demande de consultation se fait par les parents.
- Les PPLS sont soumis-e-s au devoir de confidentialité.
- Les PPLS collaborent étroitement avec l'école et la famille.
- Les prestations du service PPLS sont gratuites.

Educatrice en Milieu Scolaire



Catarina Da Costa

Association de la Maison des Jeunes
Pôle éducatif en milieu scolaire de la
CRENOL

Quel est mon rôle?

- Soutenir les élèves dans leurs difficultés au quotidien dans l'environnement scolaire.
- Soutenir les parents dans leur rôle lorsque des difficultés sociales impactent la vie scolaire des élèves.

Accompagnement de l'élève ou de la famille

Encouragement du lien entre l'école et la famille

Merci pour votre attention!

Je reste à disposition si vous avez des questions, à la fin de la réunion.



Catarina Da Costa

Educatrice en milieu scolaire (ESS)

Association de la Maison des Jeunes- PEMS CRENOL

catarina.dacosta@mdj.ch

www.mdj.ch

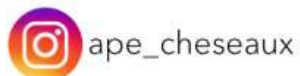


ASSOCIATION VAUDOISE
DES PARENTS D'ÉLÈVES

Cheseaux-La Chamberonne
APECH

Qui sommes-nous ?

- Créé en 2007, comité de 5 bénévoles, chapeauté par l'APE-Vaud
- Association à but non lucratif, non syndicalisée
- Représentation des parents d'élèves de Cheseaux, Bournens, Bousens et Sullens



Nos objectifs

- Représenter et informer les membres
- Collaborer avec les différents acteurs de l'école au niveau scolaire (direction) et extra-scolaire (communes)
- Organisation d'événements – Ateliers, conférences, cours
- Participation aux accueils de nouveaux habitants, fêtes de villages, etc.

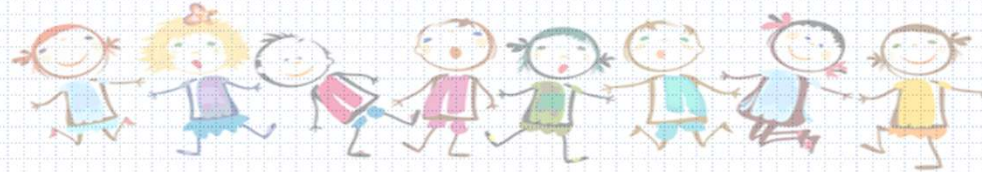
**Pour le bien-être des élèves
et une saine collaboration
entre la famille et l'école !**

Nous rejoindre

- Vos avantages en tant que membre :
 - Informé en priorité des événements
 - Tarifs préférentiels
 - Sondage sur vos besoins
 - Comptes rendus des séances
 - Partage de vos préoccupations
 - Newsletter de l'APE-Vaud
- Cotisation 35 CHF par an et par famille



Buts de l'école (art.5 de la LEO) et sources



- L'école assure, en collaboration avec les parents, l'instruction des enfants et seconde les parents dans leur tâche éducative.
- Plan d'Etudes Romand (PER): www.plandetudes.ch
- www.vd.ch > formation > scolarité obligatoire
- Le site de notre Etablissement :
www.eps-cheseaux-chamberonne.ch
Bulletin d'informations annuel déposé sur le site.

Grille horaire

Domaines			Disciplines	1P	2P	3-4P
Médias, images et technologies de l'information et de la communication (MITIC) Éducation numérique	Éducation à la durabilité	Langues	Français	20 %	30 %	10
		Mathématiques et sciences de la nature	Mathématiques	10 %	20 %	5
			Sciences de la nature	5 % (CE¹)	10 % (CE)	4 (CE)
		Sciences humaines et sociales	Histoire – Éthique et cultures religieuses			
			Géographie			
		Arts	Arts visuels	13 %	13 %	2
			Musique			2
			Activités créatrices et manuelles			2
		Corps et mouvement	Éducation physique	17 %	12 %	3
		Apprentissages fondamentaux			35 %	15 %
Total				18	26	28

¹ Connaissance de l'environnement

Version officielle, en vigueur dès août 2021

Les apprentissages fondamentaux englobent tous les apprentissages qui permettent à l'enfant de **devenir un élève**.

Une période de rythmique et deux périodes d'EPH par semaine.

Les enseignantes 1P-2P



Marais-du-Billet (Cheseaux)

Mme Maryline Freiburghaus

Mme Mylène Camenzind

Bernasconi

La Plantaz (Cheseaux)

Mme Pauline Simic

Mme Fabienne Le Grand

Reymond

Mme Alyssa Chabloz

Mme Johanna Besson

Sullens

Mme Saima Hassan

Mme Coralie Jenn

Mme Mélanie Treur

Boussens

Mme Line Gürtner

Mme Rosalba Curcio

Evaluation en 1-2P



- Pas de notes
- L'évaluation s'appuie, d'une part, sur l'observation de l'élève en situation d'apprentissage, d'autre part, sur ses productions qui attestent de la progression des apprentissages.
La finalité de cette évaluation est formative.

Cahier de communication

Semaine N° 38 du _____ au _____

lundi

mardi

mercredi

jeudi

vendredi

École



☐ Voir pochette au début du cahier de communication

Documents en consultation jusqu'au _____

☐ Demande d'entretien

Famille



☐ Demande d'entretien

Signature d'un des parents (ou de son/sa représentant-e) _____

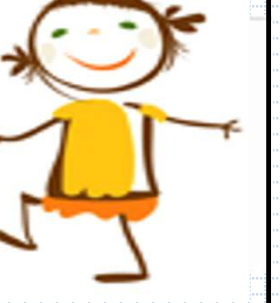
Horaire des classes de 1P

Les heures varient selon les sites.

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
~8h30 ~11h45					
~13h45 ~15h30					

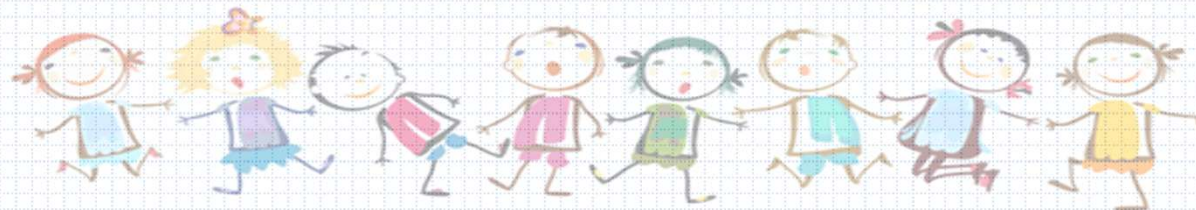
Horaire des classes de 2P

Les heures varient selon les sites.

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
~8h30 ~11h45					
~13h45 15h30					

Formation des classes de 1-2P

Juin 2026



Envoi en juin d'un courrier avec la classe que fréquentera votre enfant et une invitation pour une première visite en classe avec votre enfant

le lundi 15 juin 2026 à 18 h

Rappel: l'UAPE et les AMF s'adaptent au site de scolarisation.

Préparez la rentrée de votre enfant à l'école enfantine



L'habituer à:

- s'habiller/se déshabiller seul et à reconnaître ses affaires,
- être autonome pour aller aux toilettes,
- se moucher seul,
- sortir sans son doudou (et sans sa lolette),
- patienter, attendre son tour.



Matériel: **petit** sac de gym en tissu avec t-shirt, short (ou collants), pantoufles de rythmique **souples**, pantoufles pour la classe, un goûter sain pour la récréation.

Les enseignantes vous donneront des indications plus précises le jour de la rentrée.

Merci pour votre attention



Et à bientôt!

